

Personnes se déclarant électrohypersensibles

Repères pour la pratique médicale

AUTEUR :

E. Peris, département Études et assistance médicales, INRS

La Société française de santé au travail (SFST) a mis en ligne un document de synthèse des travaux d'un groupe de travail pluridisciplinaire (professionnels de la santé au travail, de médecine générale, de neurologie, de psychiatrie, de toxicologie, de santé publique) sur le thème de la prise en charge des personnes se déclarant électrohypersensibles (EHS). L'objectif de ce travail était de proposer aux professionnels de santé des conseils et outils pratiques pour la prise en charge des personnes se déclarant EHS.

S'appuyant sur une recherche documentaire approfondie et l'audition de nombreuses personnalités, dont des médecins particulièrement impliqués dans ces prises en charge et des associations de patients, le groupe de travail a élaboré des conseils sous forme de réponses à 10 questions auxquelles sont confrontés les praticiens :

- Quelle démarche mettre en œuvre pour établir un diagnostic ?
- Quel serait l'intérêt d'un questionnaire de diagnostic standardisé ? Sous quelle forme serait-il le plus adapté pour une utilisation optimale par les professionnels de santé ?
- Quelles sont les circonstances pour lesquelles une évaluation voire une mesure de l'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) serait pertinente (à domicile et/ou sur le lieu de travail du patient) ?
- Quel est le parcours de soins pour la prise en charge des personnes se déclarant EHS ?
- Quelles sont les indications et modalités de recours aux consultations spécialisées en Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) ?

- Quelle stratégie thérapeutique proposer pour assurer la meilleure prise en charge des patients se déclarant EHS ? Quels conseils prodiguer aux patients, notamment en termes d'éducation thérapeutique ?

- Quelles sont les modalités de suivi à mettre en place pour les patients se déclarant EHS ?

- Y a-t-il un intérêt à recommander au patient des mesures d'évitement des CEM ? Si oui, quelles mesures de prévention recommander pour réduire l'exposition environnementale ou professionnelle aux CEM ?

- Quelle prise en charge médico-sociale envisager pour les patients se déclarant EHS ?

- Quelles recommandations pour la production de certificats médicaux dans le cadre de l'EHS ?

Compte tenu de l'état des connaissances, les réponses à ces questions élaborées par le groupe de travail et les conseils de prise en charge ont un niveau de preuve « Accord d'experts » (AE). Le groupe de travail insiste sur ce point et précise que, les réponses aux questions n'étant pas consensuelles, le niveau de preuve scientifique étant faible, les réponses sont nuancées et des zones d'incertitude persistent.

L'approche du groupe de travail dans l'élaboration des conseils s'est voulue toutefois très pragmatique. À titre d'exemple, à la question « Quelle prise en charge médico-sociale envisager pour les patients se déclarant EHS ? », le groupe de travail répond notamment « (...) des adaptations du poste de travail peuvent être envisagées pour diminuer la perception du risque, dès lors que ceci n'est pas trop contraignant pour le collectif de travail, telle que l'utilisation de câbles Ethernet plutôt que du wifi... Il n'est pas conseillé de donner suite à

des demandes maximalistes et onéreuses qui ne sont aucunement supportées par l'évidence scientifique (ex: blindage électromagnétique d'une pièce de travail). Parfois, une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) peut être utile. Dans de nombreuses situations, les aménagements ne sont toutefois pas possibles, ou pas efficaces (...).».

Après les réponses aux questions, le groupe de travail propose en synthèse une liste de conseils pour la pratique clinique (démarche diagnostique, parcours de soins, aides sociales, place de la métrologie...).

Le rapport est consultable sur le site de la SFST (https://www.societefrancaisedesanteautravail.fr/_docs/actus/68/Fichier-68-1-083852.pdf) ainsi que ses autres recommandations (<https://www.societefrancaisedesanteautravail.fr/page-33/recommandations-de-la-sfst>).